

PROCEDURE A SUIVRE

Toutes créations ou modifications de façades (commerciale ou non) doit faire l'objet d'une déclaration préalable. Pour la pose d'enseigne s'y ajoute une autorisation préalable.

Les imprimés cerfa correspondants à ces demandes sont disponibles et téléchargeables sur le site officiel de l'administration française, « Service-Public.fr ».

Lorsque l'immeuble se trouve situé à l'intérieur d'un espace protégé, le projet est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Ceci concerne les abords de monuments historiques, les SPR, les sites inscrits et les sites classés.

Pour savoir si votre projet se trouve dans un espace protégé, contacter la mairie de votre commune ; aussi certaines informations sont disponibles sur « geobretagne.fr ».

Avant toute démarche et afin de vérifier ce qui est autorisé il est important de consulter le règlement d'urbanisme en vigueur dans votre commune (PLU, PVAP, PSMV)...

Fiche
conseil

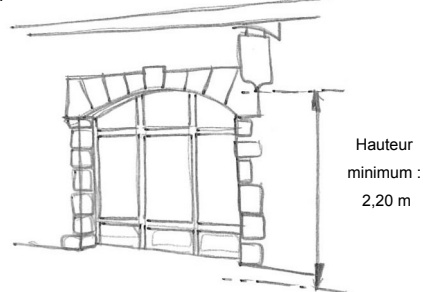
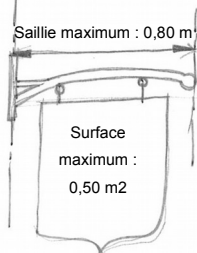
N° 5

CRÉER OU MODIFIER UNE DEVANTURE COMMERCIALE

LES DIMENSIONS

Dans certains cas, elles peuvent être définies par un règlement local de publicité. Avant toutes démarches il convient de se renseigner auprès de la mairie de la commune concernée par le projet.

ENSEIGNES DRAPEAUX

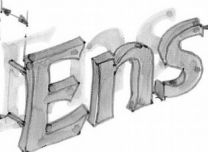


ENSEIGNES BANDEAUX



Débord maximum par rapport au mur de façade : 15 cm

Lettres sur picots



Épaisseur maximum des lettres : 3 cm



RENSEIGNEMENTS

Unité départementale de l'Architecture et du patrimoine des Côtes d'Armor

13 rue Saint-Benoît
22 000 Saint-Brieuc
Tel : 02 96 60 84 70

Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30
Courriel : sdap.cotes-darmor@culture.gouv.fr

UDAP des Côtes d'Armor / 21.06.2017



Ministère
Culture
Communication

Direction régionale
des affaires culturelles
Bretagne

Unité départementale
de l'architecture
et du patrimoine
des Côtes d'Armor

GENERALITES

Il existe deux types de vitrines :

- Les vitrines en feuillure : il s'agit d'une ouverture dans la maçonnerie destinée à recevoir un élément de menuiserie (châssis de vitrine). Cette vitrine est caractérisée par un retrait par rapport au mur (20 à 25 cm).
- La vitrine en applique est un élément menuisé posé devant la maçonnerie, elle est fixée en débord du mur du bâtiment.

Vitrine en feuillure



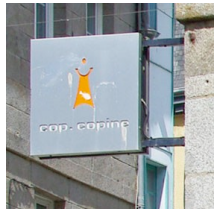
Vitrine en applique



Il existe deux types d'enseignes :

L'enseigne bandeau, posée parallèlement au mur de façade; et l'enseigne drapeau, posée perpendiculairement au mur de façade.

Généralement, une seule enseigne en bandeau et une seule enseigne drapeau sont autorisées par commerce.



Enseignes drapeaux



Enseignes bandeau

LES ENSEIGNES EN BANDEAU

Dans tous les cas de figure, la longueur de l'enseigne bandeau est définie par la taille du percement de la vitrine. Sa longueur et sa largeur sont à définir en fonction de l'architecture du bâtiment.

LES ENSEIGNES EN BANDEAU LETTRES DECOUPEES

Décollées ou non de la façade, les lettres sont indépendantes en bois peint ou en métal dont la couleur sera harmonisée avec la teinte des huisseries du bâtiment.

Les lettres découpées permettent de laisser le support apparent quand il est de qualité (maçonnerie en pierres de taille, bois...).



Enseigne bandeau lettres découpées fixée directement sur la façade

Bandeau lettres découpées sur vitrines en feuillure



Enseigne bandeau lettres découpées fixée sur un panneau mobile

Bandeau lettres découpées sur vitrines en applique



Enseigne bandeau lettres découpées fixée dans le cadre du bandeau de l'applique

LES ENSEIGNES EN BANDEAU LETTRES PEINTES ou COLLEES

► Pour une devanture en feuillure, les lettres peuvent être peintes sur un panneau indépendant fixé au dessus de la vitrine. L'enseigne ne dépassera pas les limites de l'ouverture.

► Pour une devanture en applique, les lettres doivent être peintes ou collées dans le cadre du bandeau de l'applique. Le bandeau sera alors peint dans la même couleur que l'applique.



Enseigne bandeau lettres collées sur plexiglas. Cette solution est à privilégier lorsque la maçonnerie de la façade est en bon état.



Lettres adhésives directement collées sur la vitrine pour une signalétique discrète et élégante.



Devanture en maçonnerie enduite. Lettrage en enduit ou directement peint sur la façade.

Bandeau lettres peintes ou collées sur vitrines en feuillure



Lettres peintes dans le cadre du bandeau de l'applique.



L'identité du lieu peut être personnalisée par des dessins. Ici les lettres sont adhésives et collées directement sur la vitrine.

Bandeau lettres peintes ou collées sur vitrines en applique

LES ENSEIGNES DRAPEAUX

Généralement une seule enseigne drapeau est autorisée par commerce. Elle sera placée suffisamment haut pour ne pas être heurtée mais restera dans le cadre de la façade commerciale (entre le linteau supérieur des ouvertures du rez de chaussée et l'appui inférieur des fenêtres du premier étage, ou au mieux à l'alignement des enseignes bandeaux). La surface maximum de l'enseigne ne dépassera pas 0,50m².